La charte associative tourne à l' aigre

3 Questions à

ERIC LALMAND/BELGA

ALDA GREOLI
Secrétaire nationale à l'Alliance des Mutualités chrétiennes

1 Quel est le problème, cette fois, alors que la charte associative paraissait enfin sortir des limbes?
C'est le décalage entre le texte de la charte et le projet d'accord de coopération qui doit la mettre en œuvre. Nous y voyons une régression sensible, y compris dans des droits acquis. Nous constatons, par exemple, que la référence, dans la charte, à la liberté de structuration et de coordination des associations a été supprimée, très étonnamment, dans le projet d'accord. C'est inadmissible. Quant aux procédures de droit de recours, pourquoi sortir du circuit normal pour des instances pas bien définies qui risquent d'être hyperpolitisées? Il existe déjà des tribunaux, dans ce pays!

2 Comment expliquer aux non-initiés l'importance qu'un mouvement comme le vôtre porte au sujet?
L'enjeu, c'est la reconnaissance du rôle des pouvoirs organisateurs du non-marchand à l'avenir. Et c'est la reconnaissance de l'associatif dans la construction socio-économique de la Belgique: il y a bien une voie intermédiaire entre "le tout à l'Etat", qui est le modèle contre lequel il a fallu se battre, et "le tout au marché", qui est le risque majeur dans les suites des transferts de compétences.

3 Comme on est parti, une deuxième législature régionale risque de se terminer sans pouvoir conclure...
Si c'est pour avoir un tel document, je préfère n'avoir rien du tout, tant il remet en cause les principes mêmes des raisons pour lesquelles on s'est mobilisé. Ce dossier illustre les limites de la gestion politique de l'Olivier, alors même que les trois partis composant la majorité pouvaient y trouver à se singulariser par rapport au MR...
P.P.

AMELIE BENOIST/BSIP/REPORTERS

L'enseignement, les services d'aide aux personnes, l'éducation permanente, les mutuelles... Toujours preneurs d'une charte. Mais pas ou plus forcément dans l'état actuel du processus!

Des avis critiques dans l'associatif concerné.

LOCH NESS

Alors même que ce serpent de mer de la vie politique francophone sort des flots, voici que les eaux se troublent... On parle de la charte associative, en gestation à trois niveaux institutionnels mêlés: Communauté française, Région wallonne et bruxelloise, Cocof.

Pour rappel, on touche ici à la reconnaissance officielle de l'associatif/non-marchand par les autorités, à sa visibilité accrue, aux soucis de complémentarité et de non-concurrence avec le secteur public. *"Cela paraît un peu intello et abstrait*, confie un expert, *mais ça touche à la manière dont on veut voir l'Etat* (au sens large) *opérer: régimente-t-il tout, fait-il tout? Où mettre le curseur entre l'Etat régulateur et l'Etat opérateur?"...*

De fait, des implications du processus devraient être très concrètes, notamment dans la volonté d'objectiver les subsides ou dans l'instauration d'un recours qui permette aux associations d'utiliser les principes et engagements de ladite charte comme des droits effectifs et opposables.

On ne va pas refaire toute l'histoire du sujet, dont l'idée initiale remonte déjà aux années 90, au PSC de l'époque. Il était alors question de "pacte" dans un esprit davantage contractuel. Si Ecolo s'y joignit aisément, ce fut plus ardu au PS où sa méfiance naturelle pour l'associatif reste répandue. Toujours est-il que la législature régionale précédente 2004-2009 (PS/CDH à la Région et à la Communauté, PS/CDH/Ecolo à la Cocof) avait cru en venir à bout; à tort. Et que le processus a continué à lambiner sous la législature Olivier. Ainsi, on ferrailla notamment durement, quoique discrètement, expertise juridique à l'appui, pour maintenir l'enseignement dans le dispositif.

"Un saint Nicolas en chocolat"

Bref, où en est-on? La charte même a été adoptée par les trois exécutifs en février 2009. Un premier projet d'accord de coopération entre les trois entités, qui doit légalement asseoir la charte, remonte à septembre 2012. Un conseil juridique a été désigné à cette date après appel par marché public, pour analyser et amender la copie. C'est ce nouveau projet qui vient d'être soumis de nouveau à divers avis.

> *"Cela paraît un peu abstrait, mais ça touche à la manière dont on veut voir l'Etat opérer."*
> **UN EXPERT**

Ainsi, les avis de l'Inspection des finances, celle de la Communauté souhaitant une meilleure coordination juridique du texte et des clarifications sur les recours. Et les avis de poids lourds de l'associatif tels la fédération patronale Unipso, les Mutualités chrétiennes et socialistes, le Segec, le Moc, la Confédération des organisations de jeunesse, etc.

C'est ici que la partie pourrait tourner à l'aigre. Car plusieurs de ces avis que "La Libre" a pu intercepter au vol ne sont pas avares en critiques, en ce que le projet d'accord de coopération ne refléterait pas des acquis de la charte. *"Articles peu voire pas compréhensibles, redites nombreuses, manque de clarté, risque de mettre en difficulté le secteur..."*, lit-on ici. *"Vision moins claire des engagements des pouvoirs publics, forte réduction du champ d'application, risque d'amoindrissement juridique des principes pris par les pouvoirs politiques..."*, relève-t-on là. *"Projet moins clair que le texte de la charte, portée modifiée considérablement, énormément de flous et d'imprécisions"*, épingle un troisième avis.

Doléances récurrentes? La liberté de structuration et de coordination explicitement prévue dans la charte a disparu du projet d'accord. On préconise systématiquement une négociation tripartite (employeur, personnel, autorité publique) dans le dialogue social interne, alors que cette tripartite ne devrait valoir qu'en externe (dans l'application des mécanismes publics de subventions). L'application du dispositif telle que libellée aujourd'hui en exclurait le gros ensemble des associations relevant du secteur socioculturel (celles d'éducation permanente notamment). Etc. Sans oublier une vieille préoccupation: persiste un manque de dispositions concrètes sur la mise en œuvre des engagements de l'accord par les pouvoirs locaux...

C'est simple. A croire Alda Greoli, des Mutualités chrétiennes *(lire ci-contre)*, *"j'ai l'impression que l'on essaie de nous vendre un saint Nicolas en chocolat qui va fondre au premier soleil"*.

La sonnette d'alarme

Il vient d'en être question au Parlement de la Communauté française. En réponse à la présidente de groupe CDH, Julie de Groote, le ministre en charge, qui n'est autre que Rudy Demotte (PS), a indiqué que le comité de pilotage *ad hoc* veut *"intégrer au mieux les propositions émises"*. Une prochaine réunion tripartite des gouvernements s'accorderait ensuite sur le nouveau projet, à transmettre encore pour son avis au Conseil d'Etat.

"Je veux rester positive et me réjouis de l'ouverture marquée par M. Demotte, nous a expliqué depuis Mme de Groote. *Mais si je ne fais pas de procès d'intention, je veux tirer la sonnette d'alarme. C'est la philosophie même de la charte qui est en question."*

Question à laquelle la concrétisation au Sud de la nouvelle réforme de l'Etat apporterait un tour plus aigu...

Paul Piret